

M. Clark: Je crois remarquer un certain scepticismisme dans le parti d'en face, à propos de la réunion des premiers ministres des provinces. Je conseillerais au premier ministre d'en faire un rapidement, tant qu'il y en a encore quelques-uns de son parti et de convoquer ses deux premiers ministres sans retard. Quelqu'un m'a fait remarquer que son premier ministre le plus à l'ouest est celui de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais soyons sérieux. Je pense qu'il serait très utile que le premier ministre accorde une véritable priorité à une convocation plus régulière des premiers ministres des différentes provinces en vue de les consulter sur toute une gamme de questions portant sur les moyens d'arriver à unifier le pays.

● (1600)

[Français]

Monsieur l'Orateur, en plus de l'indécision et du manque de leadership qui le caractérisent, le gouvernement se propose maintenant de présenter au Parlement un certain nombre de mesures visant à réformer la Constitution. Mon collègue, l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), traitera plus en profondeur de cet aspect du discours, mais j'aimerais néanmoins relever deux points particuliers qui m'apparaissent importants. Tout d'abord, il devrait être évident pour le gouvernement qu'aucune solution au mal canadien ne sera valable à moins qu'elle ne soit élaborée en étroite collaboration avec les provinces. Malheureusement, fidèle en cela encore une fois à ses habitudes, le gouvernement paraît vouloir agir de façon unilatérale, sans l'accord et sans l'étroite collaboration des provinces. Ce gouvernement ne doit pas, pour des gains politiques à court terme, s'aliéner l'accord et la coopération de ses partenaires provinciaux.

Enfin, le gouvernement dit vouloir clarifier le rôle des tribunaux en ce qui concerne, entre autres, l'interprétation et l'application de la loi sur les langues officielles. Bien que je puisse comprendre la gêne du gouvernement face aux procédures intentées par l'un de ses propres députés, mon parti a l'intention de s'opposer vigoureusement à toute restriction du rôle des tribunaux dans l'application et l'interprétation des lois de cette Chambre. Si le gouvernement n'est pas satisfait de cette loi, qu'il ait le courage de présenter une autre loi pour la modifier, mais il ne doit pas, par des moyens détournés, tenter d'en empêcher l'application.

[Traduction]

Il y a un autre point d'ordre constitutionnel que je tiens à aborder rapidement. Il se rapporte à la mesure législative adoptée par le Parlement québécois, la loi 101. Je suis convaincu que le gouvernement du Canada a toutes les raisons voulues pour adopter les mesures que lui seul peut prendre et renvoyer lui-même cette loi directement devant la Cour suprême du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La raison la plus importante derrière cette intervention est que les gens touchés par cette loi au Québec ont le droit de savoir maintenant, et non pas dans quelques années, quels sont leurs droits constitutionnels. Le mois dernier, le gouvernement a déclaré que la loi 101:

«aura un effet négatif sur les droits fondamentaux et les libertés des Canadiens».

L'Adresse—M. Clark

Il a déclaré que la loi est:

«contraire à la conception du gouvernement fédéral selon laquelle aucun gouvernement au Canada ne doit, de quelque façon que ce soit, entraver la liberté de mouvement à l'intérieur du Canada».

Il a déclaré—

... la validité de certaines dispositions de la loi est douteuse du point de vue constitutionnel, tandis que d'autres pourraient se révéler anticonstitutionnelles selon leur mode d'application.

● (1602)

Ce sont les vues du gouvernement du Canada, mais il n'a pas le courage de ses convictions. Il n'a pas le courage de suivre les conseils qui lui ont été donnés par ses propres avocats.

M. Basford: Ce n'est pas vrai.

M. Clark: Le ministre de la Justice (M. Basford) affirme que ce n'est pas vrai. Dans ce cas, il y a une option qui s'offre à lui. Il peut contester directement devant la Cour suprême du Canada la loi 101.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est évident que dans les circonstances, il convient de renvoyer ce cas à la Cour suprême du Canada.

Une voix: Faites-le.

M. Clark: Quelqu'un, ignorant de la loi, a dit «faites-le». Ce n'est pas en mon pouvoir. Seul le gouvernement peut le faire, et il devrait le faire maintenant, mais ne le fera pas et les Canadiens qui sont victimes de la loi 101 devront attendre longtemps pour connaître leurs droits, alors que le gouvernement du Canada pourrait obtenir un jugement et une décision immédiatement.

Nous, de l'opposition officielle, nous engageons au début de cette session du Parlement, à apporter de façon soutenue une contribution positive aux travaux de la Chambre. Nous donnerons notre appui aux lois et mesures positives présentées par le gouvernement. Nous l'aiderons à faire de meilleures lois, comme nous l'avons d'ailleurs fait par le passé. Nous veillerons à ce qu'il consulte les gouvernements provinciaux, comme nous le lui avons continuellement recommandé auparavant. Toutefois, nous exigerons aussi que le gouvernement affronte directement les réalités canadiennes.

La chute du dollar est un symbole que le monde entier peut interpréter. Nous savons, et les Canadiens et les nations du monde le savent aussi, que le gouvernement, par son incompétence, a mal géré nos affaires, a dilapidé nos ressources humaines et matérielles, hypothéqué notre avenir, aliéné les régions, provoqué la discorde sociale et culturelle, et conduit les citoyens à douter d'eux-mêmes.

Des voix: C'est honteux.

M. Clark: Le discours du trône renferme un passage prophétique à la fin où il est dit «que le Canada entre dans une ère nouvelle». Le discours se poursuit en ces termes: «Cette ère nouvelle verra s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements.» C'est ce qui se produit et il en sera encore ainsi tant que nous aurons ce gouvernement.

Une voix: Finissez la phrase.

M. Clark: Je suis prêt à terminer la phrase, mais l'argument que je veux faire valoir au député qui se contente en guise de contribution à ce débat de nous interpellier de son siège, c'est que le Canada vit depuis dix ans, dans une mésentente qui est